M. Thierry-Cazes continue son discours.

Dans ses conditions, dit-il, le devoir de ceux qui ont ratifié à l'idée de la proportionnalité, cheminant vers la base une fois de justice, est de se rassembler promptement.

Il est inexact d'affirmer que dans le système actuel il n'y est qu'une minorité représentée ; la vérité est que la Chambre actuelle représente 65 pour cent des électeurs.

La R. P. permet-elle d'espérer qu'un plus grand nombre d'électeurs seront représentés ? Cet-ce contraire qui apparaît comme vraisemblable.

Le rapporteur a réduit K 7, de sa propre autorité le nombre des partis qui, d'après sa propre déclaration est en réalité de 12.

En réalité, il y aurait 8 partis sur 12 qui ne seront pas représentés, et c'est là ce qu'on appelle la représentation des minorités ! C'est plutôt leur suppression.

La R. P., quel que soit le système adopté, est incapable de réaliser les espérances qu'elle a fait naître. Le plus souvent, la minorité seule serait représentée. La représentation directe de trois ou quatre grands partis leur donne parfaitement impossible. Les listes étant moins nombreuses, le chiffre des abstentions augmentera fatalement.

D'après les calculs du rapporteur lui-même, la R. P. n'apporterait pas une représentation équitable des forces politiques du pays.

On a cité l'exemple de la Belgique et M. Poincaré a démontré qu'avec la R. P. c'est un parti ayant une minorité de suffrages qui gouverne ce pays. (Applaudissements à gauche).

M. Thierry-Cazes ne disconvient pas qu'il est nécessaire de faire une réforme ; mais ce qu'il tout, dit-il, n'est nous réformer nous-mêmes. (Applaudissements).

Notre devoir n'est de nous rappeler tous les services rendus à la République par le scrutin d'arrondissement ! Il espère que la Chambre saura en se souvenir. (Applaudissements).

M. Ponsot contre la R. P.

M. Ponsot succède à M. Thierry.

Il ne croit pas à la vertu moralisatrice de la R. P.

Beaucoup, qui, d'abord, ont été proportionnalistes, s'en aperçoivent aujourd'hui. Ah ! que la R. P. était belle sous l'ancienne législature ! (Applaudissements). Qu'a donc, en effet, de commun la système actuel de la nomination et on système qui avait été proposé, en 1910, sur toutes les routes électorales ? (Vifs applaudissements).

M. Ponsot démontre que la proportionnelle qu'on propose porte en elle toutes les tares du scrutin d'arrondissement.

Qu'est-ce donc que le panachage ? La mégalère même de la proportionnelle.

Avec le panachage, l'électeur ne votera pas pour une idée, mais votera pour une personne. (Applaudissements). Avec la vote secrétaire, on verra les candidats d'une même liste se manger le nez. (Applaudissements).

La vérité, c'est que la R. P. transformera les amis en rivaux. Dans chaque liste, il y aura un banquier nécessaire qui deviendra électeur.

L'orateur rappelle que MM. Maurice Allard et Adolphe Carnot se sont déclarés contre tout système de proportionnel bâtard, semblable à celui de la commission, et tarmine en déclarant que, pour lui également, le projet de la commission n'est pas viable.

Il ne l'est pas pour plusieurs raisons et principalement parce qu'il ne saura pas grouper autour de les nous de la majorité républicaine. (Vifs applaudissements répétés).

L'orateur est félicité par ses amis.

M. Camille Picard défend le scrutin d'arrondissement

M. Camille Picard succède à M. Ponsot.

Il défend le scrutin d'arrondissement. Au lieu de vouloir changer le mode de scrutin, il serait préférable de voter des projets de loi sur la répéquation des circonscriptions, sur la fraude et la corruption électorale. (Applaudissements).

Il reproche à la proportionnelle de grouper autour d'elle une majorité anti-républicaine, puis il conteste l'utilité de cette réforme.

La paya en attend d'autres : réforme fiscale, projet sur l'enseignement laïque, etc. (Applaudissements à gauche).

L'orateur demande que, dans les récentes élections législatives complémentaires, beaucoup d'arrondissementiers ont été élus. Il évoque quelques-uns des arguments des proportionnalistes et montre que les principaux républicains ont toujours été hostiles à la R. P.

Il espère que les républicains le repousseront. Elle serait un danger pour eux.

M. de Kerguezec contre la R. P.

M. de Kerguezec défend également le scrutin d'arrondissement. La R. P. lui apparaît comme une aventure qui pourrait fournir un désavantage des républicains, c'est précisément parce que représentant un pays nouvellement acquis à la République, qu'il est plus ardemment encore anti-proportionnaliste. (Applaudissements).

M. de Kerguezec dit qu'en élargissant le scrutin actuel en rend impossible la propagande républicaine. La proportionnelle arrêtera tous les efforts vers le progrès. (Applaudissements). La R. P. sera le scrutin des riches, elle augmentera la puissance de leurs journaux et derrière eux la puissance financière. (Applaudissements).

Partant des coalitions de droite et d'extrême gauche, M. de Kerguezec affirme que cette œuvre des coalitions d'où pas terminée si le parti républicain vote une réforme semblable. (Applaudissements).

M. de Kerguezec s'étonne d'ailleurs que la R. P. soit seulement réservée à la Chambre. Si la R. P. est votée à la Chambre, irons-nous également dans la pays le réclamer pour le Sénat, demande-t-il à M. Benoist ? (Vifs applaudissements).

M. Benoist. — J'ai peut-être ! (Protestations : cris : ah ! oh !) Je ne sais pas encore si la réforme du Sénat pourra se faire par la R. P. (Murmures).

M. Bouge. — Votre question est une question perfide. (Rumeurs à gauche).

M. de Kerguezec. — S'il y a au une perfidie de commencée ici, c'est celle que vous avez commise le jour où vous avez attaqué — et de quelle façon ! — l'honorable rapporteur du budget des colonies, M. Violette. ! (Vifs applaudissements à gauche et à extrême-gauche).

Je rendrais, confirme l'orateur, que M. Benoist n'a pas répondu. Je pose la même question à M. Ferdinand Buisson.

M. Ferdinand Buisson. — Je n'accepte pas l'élection du Sénat au suffrage restreint. Je ne pais donc pas vous répondre. Le jour où le Sénat sera élu au suffrage universel, je demanderai que la R. P. lui soit appliquée. (Applaudissements à droite et au centre).

M. de Kerguezec. — Je remercie M. Buisson. Il est entendu qu'il demande la R. P. pour le Sénat, et elle est votée ici. (Applaudissements, protestations).

M. Buisson fait signe que non !

M. de Kerguezec demande au Gouvernement que, dans un tel débat, il prenne toutes ses responsabilités. Le pays, dit-il, ne veut pas de la R. P. Ce qu'il demande c'est le secret et la sincérité du vote. (Vifs applaudissements répétés et bruit prolongé).

M. Charles Benoist. — Ce sont les radicaux qui n'en ont pas voulu. (Applaudissements à droite, à l'extrême-gauche, protestations à gauche).

M. de Kerguezec prie la Chambre, en terminant, de ne pas voter une loi qui serait un péril pour la République. (Applaudissements à gauche).

M. Charles Dumont, ministre des travaux publics, annonce que M. Paul-Boncour, ministre du travail, étant encore retenu au Sénat, la discussion des interpellations sur les retraites ouvrières ne pourra avoir lieu à la Chambre.

La Chambre décide de continuer demain la discussion de la réforme électorale.

La séance, levée à 6 h. 55, est renvoyée à demain, 2 heures.

SÉNAT

Séance du Jeudi 1er Juin

M. Antonin Dubost préside.

LE MAROC

M. Jenouvrier demande à interpeller le Ministre des Affaires étrangères sur la façon dont est faite la police au Maroc.

La date de la discussion sera fixée lorsque le Ministre des Affaires étrangères sera présent.

Les retraites ouvrières

Le Sénat reprend le suite de la discussion des interpellations Codet et Breger de la Ville-Moysan sur les retraites ouvrières.

M. Breger de la Ville-Moysan a la parole.

Il oppose aux chiffres apportés par le Ministre d'autres statistiques pour montrer que les salariés n'acceptent pas la loi. Il ne que l'obligation des précomptes à la charge du patron soit établie par l'article 3 de la loi.

Ce qui rend la loi inapplicable, ce n'est pas la résistance patronale c'est le résistance des salariés.

Le patronat ne repousse pas la loi. Ce qu'il repousse c'est le rôle de gendarme et de dénonciateur que l'on veut lui faire jouer. (Très bien au centre et à droite.)

Si vous persistez à lui imposer ce rôle, vous mettrez d'accord, une fois de plus, les patrons avec les salariés contre votre loi et contre vous. (Applaudissements à droite.)

M. Guillier combat l'interprétation donnée par le Ministre pour l'article 23 qui est d'une importance considérable pour les employeurs. Un très grand nombre d'ouvriers ont refusé de se faire inscrire. Dans ce cas que paiera le patron ? D'autre part, parmi ceux qui se sont fait inscrire, il y en aura qui refuseront de présenter leur carte. Enfin, il y a des ouvriers qui percevront bien leur carte, mais ils exigeront que le patron verse à la fois la cotisation patronale et la cotisation ouvrière. Quelle sera l'attitude du patron ? Comment devra-t-on en premier lieu obéir au principe de la loi et éviter les conflits ? Il est impossible de suivre les instructions du Ministre du Travail. L'orateur demande au Sénat de se rallier à sa thèse, non pour bouleverser la loi mais pour la consolider. (Vifs applaudissements.)

Après quelques mots de M. Les Cazes et Touron, des voix nombreuses crient : « A demain ! » Il en est ainsi ordonné. La séance est levée à 6 heures 40 et renvoyée à demain 2 heures et demie.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Que feront les ouvriers le 3 juillet prochain ? La grève ? M. Victor Renard dit non !

Nous avons toujours pensé que l'agitation créée dans les milieux ouvriers, sous l'impulsion de quelques agitateurs des Partis d'extrême droite et d'extrême gauche, dans le but de faire échec à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, serait sans lendemain.

La grande majorité des ouvriers, si elle est restée hésitante, voire même méfiante, au reçu des feuilles de renseignements, commence à se rendre compte du marché de dupe que leur proposent la ligue occulte des amateurs de troubles sociaux.

De leur côté, les militants des organisations syndicales, ceux que l'expérience du mouvement économique a conduits à mesurer les responsabilités, ne sont pas de tout disposés à sacrifier vingt années d'efforts professionnels pour s'engager dans une campagne dont ils ne sécotteraient que des considérations et défaites.

C'est ainsi que le secrétaire général de la Fédération nationale ouvrière du textile de France, M. Victor Renard, n'hésite pas à mettre en garde ses camarades et à leur conseiller le calme et la raison, deux choses qui n'excluent ni la dignité, ni le désir d'un mieux-être.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les déclarations de M. Victor Renard aux 130 syndicats fédérés qui composent la Fédération.

« **LA GRÈVE PORTERAIT A FAUX** »

« Que faire le 3 Juillet ? La grève ?... Serait-ce un remède ? Non ! D'importantes réunions de militants des organisations ouvrières ont eu lieu à Roubaix et à Lille. Toutes les faces de la question ont été envisagées et tous nous avons reconnu que la grève porterait à faux, qu'elle ne saurait empêcher l'application de la loi avec toutes ses tares ; que de plus, elle aurait pour effet de vider les caisses syndicales sans aucun profit pour leur cause que nous soutenons et d'impulsionnerier la classe ouvrière devant un patronat, d'autant plus à même de se dédommager sur les salaires, que les ouvriers se trouveraient sans moyen de défense. Quelques-uns ont agité la question d'une grève de protestation de 24 heures. Et ce moyen a été abandonné : 1° parce que la production peut se produire et s'est déjà produite autrement ; 2° parce que depuis près de 25 ans on a essayé cette grève, ce chômage de 24 heures à chaque 1er mai sans qu'il nit réussi à devenir général ; 3° parce que l'on sait toujours bien quand et comment une telle grève commence, mais on ne sait jamais comment et quand elle se terminera.

« La majeure partie de nos syndicats fédérés nous ont répondu dans ce sens. Que ceux d'entre nous qui sont assez fortement organisés suffisamment disciplinés pour entreprendre une pareille protestation et la limiter là, y aient recours, notre Fédération les laisse libres d'agir ainsi. Nous continuerons donc la protestation par affiches, meetings, circulaires, pétitions et si par tout cela ne produit imposante, vivace, il n'est pas impossible que nous aboutissions avant peu à faire revenir les législateurs sur leur œuvre hâtive, impratique autant qu'impopulaire et qu'ils ne nous donnent enfin une réforme qui ne soit point une duperie et tradurant par un amoindrissement de ressources ouvrières, ressources par trop insuffisantes déjà !

« V. RENARD. »

Les Socialistes et la loi

LA SCISSION

Le groupe socialiste unifié a statué aujourd'hui sur la question des retraites ouvrières, en vue d'arrêter le texte d'un ordre du jour motivé.

Deux ordres du jour étaient en présence. Le premier de M. Vaillant, tendant à abaisser l'âge de la retraite, à élever la subvention de l'Etat et impliquant le maintien d'un versement ouvrier.

L'autre présenté par les guesdistes, tendant à la suppression totale du versement ouvrier — à raison de la faiblesse des salaires — et à en remplacer le produit par un impôt progressif sur les successions dépassant cent mille francs.

L'ordre du jour de M. Vaillant a réuni 25 voix contre 17.

Mais les guesdistes prétendent qu'il n'est pas adopté, car aux dix-sept voix que le leur a obtenues, ils ajoutent onze voix d'absents qui avaient préalablement donné leur adhésion.

Il convient toutefois de faire observer que le groupe compte 74 membres et qu'en dehors des absents guesdistes, il y avait d'autres absents appartenant à la fraction jaurésiste.

⁂

A L'UNION REPUBLICAINE DU SENAT

Voici le texte de l'ordre du jour qui sera présenté au nom des groupes de l'Union républicaine et de la gauche démocratique à la fin de l'interpellation sur les retraites ouvrières :

« Le Sénat, confiant dans le gouvernement pour appliquer avec autant de prudence que de persévérance la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour est signé de MM. Rotier, Combes et Couyba.

A LILLE

Femmes et veuves non salariées des assurés obligatoires et facultatifs

Les femmes et veuves non salariées des assurés obligatoires et facultatifs, mises que les salariés de 3.000 à 5.000 francs qui auront plus de 40 ans au moment de la mise en vigueur de la loi ne bénéficieront pas des allocations et bonifications accordées par l'Etat aux autres assurés facultatifs de la période transitoire.

Elles n'ont donc droit qu'à la majoration du tiers de leurs versements, ces versements devant être supérieurs ou égaux à 9 francs. La majoration n'est calculée que sur 18 fr., lorsque le versement annuel dépasse 18 fr.

En conséquence, pour des versements de 9, 12 ou 18 francs, une femme de 50 ans qui commencerait à verser le 1 juillet 1911, aurait à 65 ans une retraite de 32 fr. 39 ; 48 fr. 59 ou 64 fr. 78. Dans les mêmes conditions une femme de 55 ans toucherait 19 fr. 33 ; 28 fr. 99 ou 38 fr. 66.

Les versements des assurés facultatifs sont faits à capital aliéné. En aucun cas la femme assurée facultative ne pourra réserver son capital.

Le Comité.

A ROUBAIX ET HALLUIN

On tit dans le « Temps » :

« La direction des établissements Lepoutre, qui exploitent à Roubaix peignage, filature, tissage, teinturerie, apprêt, fonderie et fabrique de bonneterie et à Halluin un important tissage, a décidé de prendre entièrement à sa charge le versement ouvrier pour tout le nombreux personnel qu'elle occupe ».

Nous reproduisons cette information sous réserve.

Comité Consultatif

de la Société Républicaine des Conférences Populaires

Secrétariat Général : 5, Place de la Gare, Lille

ALLOCATION AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Les sociétés de secours mutuels qui sebonneront à faire l'encaissement des versements ouvriers et patronaux sans faire l'assurance, recevront pour ces encaissements et l'avoir des fonds à l'établissement assureur une remise de 5 %.

Indépendamment de cette allocation, les sociétés de secours mutuels recevront de l'Etat une allocation annuelle d'un franc cinquante (1 fr. 50) réduite à 75 centimes pour les assurés de 18 ans, qui sera affectée à un dégrèvement de pareille somme sur la cotisation maladie de l'assuré.

Toutefois, cette allocation n'est pas attribuée si la cotisation versée par l'assurance contre la maladie est inférieure à six francs (6 francs) ou à trois francs (3 francs), si l'assuré a moins de 18 ans.

Celles qui feront à la fois l'assurance et l'encaissement toucheront, en outre, une indemnité de un franc pour le fonctionnement de l'assurance vieillesse.

Enfin, les sociétés qui feront simplement l'assurance sans faire les encaissements recevront également l'indemnité forfaitaire annuelle de un franc par assuré.

A TOURCOING

QUELQUES QUESTIONS — DES RÉPONSES

Un intéressé nous pose les questions suivantes :

1re question : la loi dit que pour jouir de l'allocation de 60 francs accordée par l'Etat et bénéficier du chiffre ordinaire de la retraite, il faut avoir fait au moins 30 versements annuels. L'assuré qui commence à verser à 18 ans ou même à 13 ans pourra-t-il cesser ses versements pendant quelques années quitte à les reprendre à temps, pour avoir effectué ses 30 versements à 55 ou 65 ans ?

Réponse : l'article 4 de la loi des retraites est ainsi conçu :

« L'allocation viagère de l'Etat est fixée à 60 francs par an, à l'âge de 65 ans.

« Pour être admis au bénéfice de cette allocation l'assuré devra justifier qu'il a effectué au moins 30 versements annuels atteignant, y compris ses versements facultatifs, le chiffre fixé à l'article 2 (9 francs par an pour les hommes, 6 francs pour les femmes, 4 fr. 50 pour les enfants de moins de 18 ans).

Il résulte donc de cet article que l'assuré qui aura effectué ses 30 versements sera certain de jouir de l'allocation viagère de l'Etat.

Mais nul ne pourra, tant qu'il sera salarié, interrompre ses versements même si, de par son âge, il doit effectuer plus de 30 versements.

2e question : en cas de chômage ou de grève, les versements sont-ils suspendus ou supprimés momentanément ou doivent-ils être remis ultérieurement ?

En ce même cas de chômage, le patron est-il tenu à verser, même lorsque l'ouvrier en est forcément dispensé ?

Réponse : en cas de grève ou de chômage, les versements sont forcément suspendus.

Le patron n'est tenu à effectuer ses versements que pour le temps où l'ouvrier est salarié par lui.

L'assuré pourra, par des versements facultatifs, compléter les versements qui n'auraient pas été effectués pendant le temps de grève ou de chômage.

Pour cela, il lui suffira, quand il aura fait une bonne semaine, d'acheter au bureau de poste ou dans un débit de tabac, un certain nombre de timbres qu'il collera sur en carte annuelle.

Toutefois, il ne devra pas oublier que l'allocation ne doit pas être accordée que de 35 des versements sont effectués. Il aura donc tout intérêt à ne pas avoir un trop grand retard dans ses versements.

3e question : lorsque l'ouvrier touche au retraite à 65 ans, a-t-il encore le droit de faire quelque travail rémunéré ?

Réponse : rien n'empêche l'assuré âgé de 65 ans et qui jouit de sa retraite de continuer à travailler.

En ce cas, il n'est plus tenu à effectuer des versements, et le patron doit continuer les siens qui sont alors affectés aux fonds de réserve.

⁂

Depuis quelques jours un mouvement très marqué s'est produit dans la remise des bulletins de renseignements. C'est maintenant dans le cours de la journée à l'Institut Social, un défilé continu d'ouvriers et d'ouvrières qui viennent apporter leurs bulletins de renseignements remplis et signés à l'avance, ou qui préfèrent apporter leurs bulletins en blanc et demander un conseil avant de les remplir. Mais c'est surtout aux heures de sortie des ouvriers, le soir, de 6 heures et demie et à 7 heures que les intéressés affluent à la permanence centrale.

Ils sont maintenant inscrits sur les listes complémentaires car les premières listes sont toutes terminées et déjà deux d'entre elles sont revenues de la Préfecture pour être mises à la disposition des intéressés. Ce sont celles des 5e et 7e sections.

Des affiches et des communiqués feront connaître aux intéressés les jours et heures des nouvelles permanences des Commissions pour la vérification des inscriptions et permettre les rectifications.

Les ouvriers et ouvrières ont tout intérêt à profiter de ces permanences et de l'établissement des listes complémentaires pour remettre leurs bulletins dans le cas où les uns les auraient pas remis, et pour ceux ayant plus de 35 ans, fournir leur certificat.

Un intéressé qui aurait été oublié sur la liste ou qui n'aurait pas remis son bulletin, qu'il aurait quand même, prélèvement patronal, mais 1° il perdrait le choix de sa caisse d'assurance ;

2° Il perdrait la faculté de faire remboursser ses versements à sa femme et à ses enfants en cas de décès prématuré.

3° Il risquerait de perdre ses droits à la retraite pour manque de preuves.

Nombreux sont les ouvriers qui n'avaient pas gardé leurs feuilles de renseignements ou qui les avaient détruites et qui viennent en demander de nouvelles. Les employés à la permanence, dépassés par les renseignements demandés, classent les feuilles, y joignent les certificats et s'occupent de les faire régulariser. Rappelons que cette permanence centrale est ouverte tous les jours jusqu'à 8 heures du soir.

Le Trafic des Décorations

L'NE CONFRONTATION A FRESNES

Une seconde fois, M. Tortat, juge d'instruction, s'est transporté à l'infirmerie de Fresnes pour confronter Valenat avec diverses personnes. A la confrontation de mercredi assistaient, comme inculpés, Valenat, Meulemans, Evrard et Dutrac ; comme témoin, M. Vimont ; comme avocats, Me du Moro-Gaffori et son secrétaire, Me Pecil. Il était deux heures et demie quand l'opération a commencé ; elle n'a pris fin qu'aux approches de sept heures.

Les questions du juge ont porté sur les faits allégués dans la plainte de M. Vimont, c'est-à-dire l'argent versé par celui-ci pour obtenir le consulat de Cronnl et le vice-consulat d'Haïti.

Evrard, après avoir prétendu qu'il avait transmis à Valenat tout cet argent, finit par reconnaître qu'il n'en a envoyé qu'une partie.

Valenat ne nie avoir rien reçu.

— Evrard m'a envoyé de l'argent, reconnaît-il, mais à titre de prêt, car il est usurier, et je le lui ai simplement remboursé.

Pour Meulemans, son rôle dans l'affaire est accessoire, et tous s'accordent à reconnaître qu'il n'a touché aucun argent.

Reste le Croissant-Rouge du Maroc. Les inculpés se défendent d'avoir jamais affirmé que cet ordre fût une création officielle du gouvernement marocain.

Rappelons de détail amusant : la Croix-Rouge du Maroc a manifesté son existence en offrant au sultan Moulai Hafid une cuvette d'honneur qui fut fabriquée à Saint-Etienne et que le sultan, assure-t-on, porte dans les grandes occasions.

Les Recettes du Pari Mutuel

Le total des sommes engagées au pari mutuel durant l'année dernière s'élève à 374 millions 514.985 francs.

En vertu d'une série de lois et décrets nécessités, il est prélevé sur les sommes engagées au pari mutuel : 1 % en faveur de l'élevage, 2 % en faveur des œuvres de bienfaisance, 1 % sur les sommes provenant des hippodromes parisiens et de celui de Deauville) en faveur des travaux communaux d'adduction d'eau potable. Ces prélèvements se sont montés aux chiffres suivants :

Pour l'élevage, 3.745.149 fr. ; Pour l'adduction d'eau potable, 3.483.568 fr. ; Pour les œuvres de bienfaisance, 7.490.299 fr.

Le tiers de cette dernière somme est réservé à l'application de la loi sur l'assistance médicale gratuite.

Les trais d'administration de la commission de répartition pour la bienfaisance en sont élevés à 18.701 francs et les frais de contrôle à 5.214 francs.

La Chasse aux « Renards »

Une quarantaine de terrassiers grévistes des chantiers du chemin de fer de l'Ouest-Etat ont attaqué une dizaine de « jaunes », hier matin, vers six heures et demie, à la Chapelle-Saint-Denis.

Un ouvrier a été contusionné au visage et aux jambes.

Trois arrestations ont été opérées.

Cent invités d'une Noce

EMPOISONNÉS

A Heimershausen (Allemagne), une centaine de personnes, qui avaient assisté à une noce, tombèrent subitement malades et présentèrent des symptômes d'empoisonnement. Elles durent être transportées à l'hôpital où cinq moururent peu après. Les autres ont pu être sauvées.

D'après l'enquête, on a conclu que l'empoisonnement était dû à une salade de pommes de terre.

Les Professeurs du Conservatoire

sont en émoi

Les professeurs du Conservatoire de Paris sont mécontents ; l'un d'eux a démissionné et l'on parle d'un projet de syndical.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, déclare qu'on exagère, et de beaucoup.

Les professeurs se seraient plaints que l'influence politique vicie les décisions des jurys d'admission et de concours. M. Dujardin-Beaumetz déclare que rien n'est plus faux.

D'autres plaintes encore sont formulées, relativement à la limite d'âge aux places données pour le concours général, etc... Le sous-secrétaire d'Etat ne doute pas que tout s'arrange et ce croit pas au syndicat.

Première année de législature

Hier 1er juin tombait l'anniversaire de la première réunion de la Chambre issue des élections des 25 avril et 8 mai.

La Chambre avait donc accompli exactement une année d'existence, et elle commençait la seconde année de la législature.

Durant cet intervalle d'une année, la Chambre a perdu douze de ses membres dont deux par élection au Sénat : MM. Astier (Ardèche) et Chapuis (Meurthe-et-Moselle), et dix par décès : MM. Legendre (Eure), Tardourieck (Jura), Duisa (Landes), Roret (Haute-Marne), P. Heusey (Meurthe-et-Moselle), Chamerlat (Puy-de-Dôme), Chauvière (Seine), Quilbeut (Seine-Inférieure), Berleaux (Seine-et-Oise) et Coache (Somme).

Quatre sièges sont encore vacants.

La délimitation de la Champagne

On sait que l'assemblée générale du Conseil d'Etat devait discuter hier après-midi le projet de délimitation de la Champagne viticole élaborée par les sections de législation et des travaux publics réunies.

La question avait été inscrite en tête de l'ordre du jour : mais dès l'ouverture de la séance, M. Georges Cahen, qui présidait, a annoncé qu'elle ne viendrait pas et qu'elle ne serait discutée qu'à la prochaine assemblée générale.

Celle-ci aura lieu demain samedi.

Le Grand-Vizir est destitué au Maroc

El Glaoui, grand-vizir du Maroc, vient d'être destitué par Moulai Hafid.

Cette mesure pourrait être grosse de conséquences au point de vue des tribus, qui, comme on le sait, ont toujours déclaré qu'elles se révoltaient surtout contre El Glaoui, en raison de ses scandaleuses exactions.

N.-D. de TREILLE
Savon pur pour le linge et la vaisselle
SACHET OFFERT
Victor VASSEUR.

Feuilleton du 3 juin N° 99

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

Elle ne parut sortir un peu de cette stalle-té que lorsque Gaston Vérdrne lui présenta, quelques jours après, un jeune homme, un peu plus grand que lui, de belle prestance, très brun, parlant avec aisance, et des manières de la Chambre des députés, et M. Salvatien Bourdette, qui devait dès interpeller plusieurs fois, de façon heureuse, le ministère, et en qui l'on n'avait pas dès pas tort de voir l'an de son « tombeur » — c'est-à-dire un de ces puissants qui détiendront bientôt un portefeuille ministériel, une part de la puissance du pays... Mais déjà, Gérard en disait de lui, pour nous, avec une amabilité certainement plus cordiale, en quoi Brutement Robert de Lutece, qui venait d'être reçu à l'Ecole de Guerre, et en qui on pouvait tout aussi bien voir un futur général, ou un ministre de M. Salvatien Bourdette. On pas même crème, quelques instants, que c'était lui le lorsque : « Mademoiselle d'enfance ? Et la plus belle amitié s'était-elle pas toujours réservé des heures familières ?...

Pourtant, elle se dégageait assez promptement de lui aussi : elle ne pouvait supporter une conversation un peu longue avec qui que ce fût, cette nuit. Et, remarquant son visage, elle devait, d'ailleurs, rencontrant son regard certainement absent d'ici, très lointain, elle lui disait en riant :

— Tu t'ennuyes chez toi, bien, mon pauvre papa ?

— Eh bien... et toi, petite !... Je le prétends que tu désespères tout la monde par la froideur...

— Que veux-tu, papa !... répondait-elle le plus simplement du monde : s'ils m'ennuient tous !...

⁂

Contre sa coutume, même des lendemains de fête, Céleste dormait assez tard. Et lorsque son père vint lui dire adieu dans son lit, elle bredouillait... elle avait... Il était se retirer sur la pointe des pieds... Elle s'éveilla alors.

— Oh ! le vilain, qui serait parti sans me baiser !

— Cétait un lui déliter de te voir dormir !

— Cest vrai que je suis très laide, père... Et toi, déjà debout !... et si jeune, si frais !

— Je rentrerai avec mes Allemands... Je ne veux pas les faire attendre. Rendors-toi !

Elle se laisse retomber, délicieusement lasse, sur son oreiller.

Du seuil de sa porte, son père lui cria en riant :

— Alors... ce n'est pas cette nuit qu'on t'a découvert, l'oiseau rare ?

— Dieu non ! mon pauvre papa !

Elle demeura un long moment encore toute pensieuse; elle qui ne savait pas rester au lit quand elle avait les yeux ouverts : quelque chose de bien ignoré d'elle l'avait comme vaincue, délicieusement accablée ; et une fièvre charmante la faisait frissonner.

Elle était encore ainsi, lorsqu'un garçon apporta à l'aine une lettre pour le « patron ». En l'absence de M. Philippe Gaubert, on consultait toujours sa fille dans ces cas-là.

Céleste vit une écriture qu'elle ne connaissait pas, puis s'enveloppant à la hâte d'une robe de chambre, alla demander si s'était pressé.

— Ah oui je n'en sais rien, mademoiselle, dit le garçon : c'est M. Bernard qui a dû de porter cela tout de suite chez la patronne.

Bernard !... Elle essaya de deviner, à travers le papier, ce que pouvait contenir cette enveloppe. Et elle en était certaine déjà ! Elle essaya en conviction en portant l'enveloppe à son nez : elle était habituée au parfum photographique : ceci devait être, sûrement, un photographie, faite hier au soir, et que Bernard, ne s'attendant pas à voir son père de si tôt, avait la gentillesse de leur envoyer.

Elle mit l'enveloppe sur une vitre, distingua très nettement le contour de sa silhouette, et ouvrit alors sans hésiter davantage... Ce n'était encore qu'une bien mauvaise épreuve, à peine taxes, à peine sèches. Mais c'était elle, absolument elle. Instinctivement, elle courut au téléphone pour dire à son père : « Je l'ai. - mon portrait... Il est absolument tel que tu le rêvais... » Mais, dès que la communication téléphonique était établie, elle éprouvait comme une morsure au cœur : car en répondant que son père en était pas encore arrivé... on s'en étonnait même ; car le patron avait donné rendez-vous à « ces messieurs les Allemands », qui commençaient à s'impatienter. Elle regarda l'heure... se rappela depuis combien de temps son père était parti ; avec son automobile, il aurait dû se trouver à l'usine depuis une grande demi-heure au moins... Où donc s'était-il attardé sur son passage ?... Et pourquoi lui avoir dit tant à l'heure qu'il avait hâte de partir, qu'il ne voulait pas faire attendre ces messieurs ?...

Mais comme il lui déplaisait souverainement que son père parût manquer d'exactitude, elle fit demander un des employés... Le bureau avait envoyé Bernard à l'appareil.

— Je vous demande pardon de vous déranger, monsieur... C'est pour qu'on dise que mon père comptait être très exact, ce matin : c'est moi qui l'ai retenu à la dernière minute... Il est en route... Il ne saurait tarder... Moi seule suis donc responsable...

Ce soir, quand elle reverrait son père, elle arrangerait ceci comme une vérité absolue, toute naturelle ; mais elle avait la sensation qu'il lui avait mentit tout à l'heure, qu'il n'avait tant de hâte et ne s'était fait si jaune, si beau que pour cueillir, au passage, un sourire, un baiser... qui s'étaient plus les siens !... On ne fait pas de ces toilettes d'amoureux pour courir à un rendez-vous d'affaires avec des Allemands !

Cet incident réglé, elle se laissait reprendre par son impression si heureuse, par cette gentillesse, cet empressement, dont elle était « reconnaissante !... Bernard avait à travailler toute la nuit ; il avait sûrement achevé le catalogue commandé par son père... Il avait trouvé moyen, cependant, de faire la petite besogne qui lui était personnelle à elle, de développer ces pieuses, de les sécher... d'en tirer deux épreuves...

— Vous savez, monsieur Bernard, car c'est bien vous, n'est-ce pas ?

— Oui, mademoiselle.

— J'ai dérivé ce que contenait cette enveloppe... Et j'ai commis l'indiscrétion d'ouvrir...

— Oh ! mademoiselle !... Mais ce n'est pas un point du tout... C'était pour monsieur votre père uniquement... Je n'avais voulu vous montrer, à vous, que des épreuves, je ne dirai pas parfaites, mais à peu près convenables...

— Je vous assure bien, monsieur Bernard, que celles que vous pouvez tirer par la suite ne me feront pas plus de plaisir que celles qui j'ai reçues ce matin... Et je vous en sais très... mais vous savez : très obligée !

— Et moi, mademoiselle, dirait Bernard dont la voix s'échauffait enfin : je ne saurais vous exprimer combien le sens content si j'ai pu vous faire le moindre plaisir... Mais excusez-moi... J'entends monsieur votre père...

— Ah ! fi-donc, avec un mouvement de joie : je savais bien qu'il ne pouvait tarder !

VI

Le Factotum

Bien qu'il fût dépourvu de toute vanité, Bernard ne pouvait se défendre contre l'impression que, du haut de sa petite cahute, d'où il dominait les bâtiments de l'usine, il dominait un peu aussi le patronat humain qui s'agitait dans ces murs... qui qui y aboutissait : car cette usine métallurgique, située en plein quartier de Charonne, était comme un centre, vers lequel gravitaient les échelons les plus divers de la société parisienne, prolétaire ou étrangère, que Bernard avait la lourde d'étudier tout à loisir, puisque son patron ne conservait guère de secrets pour lui. — Philippe Gaubert l'avait même rêvé au courant d'une certaine façon dont on l'appelait au téléphone : « Allô... Est-ce vous ?... Est-ce bien vous ? Allô ! allô ! allô ! » après laquelle Bernard devait immédiatement couper le contact si le patron n'était pas là pour répondre lui-même : « amours une main, son de cette voix qui lui était agréable, mais l'humiliait un peu : c'était évidemment une liaison irrégulière de M. Philippe Gaubert, dont il lui livrait le secret, non seulement parce qu'il se fait à sa discrétion, mais parce qu'il se faisait pour un personnage sans importance.

C'était son âpre, dans la satisfaction de la situation présente : quels que fussent les services rendus par lui, quel que fût son dévouement, il se pouvait s'élever son origine et humble, son état d'enfant élevé par l'Assistance publique et qui avait débuté dans la vie comme un petit domestique.

Pas une parole, de rude, pas un geste, un accent et un regard de son patron ne lui faisaient sentir cela. Et Bernard se reprochait, parfois, la petite faiblesse qu'il pouvait son amour-propre à cet égard : un homme fort doit-il jamais rougir de ses origines ? Et s'il ne se croyait pas encore un des forts de ce monde, il avait bien l'espérance de le devenir, par son travail, son ténacité, se marche vers les hauteurs.

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
95, rue Nationale, Lille